



Commission Dressage

CHAMPIONNATS 2025

Version du 29/11/2024

RÈGLEMENT

Art. 1 Bien-Être Animal

Le COREN demande à toutes et tous, impliqué-es dans le sport équestre, le respect du bien-être des équidés, qui est primordial et qui ne doit jamais être subordonné à des influences compétitives ou commerciales. Il est donc impératif que les chevaux soient protégés contre la surutilisation ou les abus.

Documents de référence :

- Site internet FFE : <https://www.ffe.com/le-cheval/bien-etre-animal>
- Site internet FEI : <https://inside.fei.org/fei/your-role/veterinarians/welfare>

Art. 2. Calendrier

Les championnats Club et Poney se dérouleront **du 07 au 08 Juin 2025 à la SHUR- Rouen (76)**

Ils se déroulent sous la responsabilité du COREN qui en délègue l'organisation à l'organisateur, lequel s'engage à respecter la charte d'organisation annexée au présent règlement.

Art. 3. Championnats Club et Poney

A-Club

Club 3
Club 2
Club 1
Club Elite

B-Poney

Poney 2
Poney 1
Poney Elite

Art. 4. Qualification et conditions de participation

Les Championnats sont ouverts aux cavaliers titulaires d'une licence fédérale de compétition



Commission Dressage

CHAMPIONNATS 2025

Version du 29/11/2024

2025 au titre du COREN. Les Championnats Club et Poney sont ouverts aux cavaliers titulaires d'une licence de compétition prise dans un Club Normandie.

Seuls les cavaliers détenteurs d'une licence Club sont retenus pour le classement du Championnat.

Un cheval participant aux Championnats ne peut quitter le lieu du concours pendant toute la durée des Championnats.

Il est interdit aux concurrents, sous peine d'élimination de faire travailler, montés par une autre personne qu'eux-mêmes, les chevaux engagés et ceci depuis leur arrivée dans l'enceinte du concours et jusqu'à la fin du concours.

Un couple Cavalier/cheval ne peut participer qu'à un seul Championnat. Si le cavalier présente plusieurs chevaux, il doit décider avec lequel il prend part à son championnat avant le début de la première reprise et le signifier à l'organisateur avant le début de sa première reprise. *

Ne peuvent prétendre au podium les moyennes inférieures à 60 %

***Cette déclaration sera impérativement à faire par mail à l'adresse commission.dressage.normandie@gmail.com au plus tard la veille du début du concours**

Art. 5 Calcul des points

Chargée de mission de la commission Dressage COREN, pour les calculs : **Lou CHEHU**

Pour tous les championnats, le classement se fera sur un classement BIS.

A l'issue du classement final et en cas d'égalité de points (en millième), les notes d'ensemble seront prises en compte pour départager les ex-aequo.

Art. 6 Classements

Il est effectué un classement « Championnat » par catégorie, avec un maximum de 8 classés par catégorie.

La publication numérique des résultats au fur et à mesure de l'épreuve n'a pas de valeur officielle. C'est l'affichage des résultats signés par le président de l'épreuve qui font foi.



Commission Dressage

CHAMPIONNATS 2025

Version du 29/11/2024

Art. 7 Récompenses

La dotation des podiums est prise en charge par le COREN. Des cadeaux supplémentaires offerts par des sponsors et des mécènes peuvent compléter les récompenses.

Art. 8 Divers

Les textes des reprises ne peuvent pas être dictés dans les épreuves support de championnats et critères.

Ce règlement définit un cadre de travail pour déterminer les podiums des championnats de Normandie et ne peut se substituer ou contredire le règlement FFE. Pour toute disposition non prévue dans ce règlement, il convient d'appliquer le règlement FFE en vigueur.

Le COREN se réserve le droit de modifier le présent règlement par un ajout publié sur le site Internet du COREN.

CHARTRE QUALITÉ ORGANISATEUR 2025

1. Bien-Être Animal

Le COREN demande à tous, impliqués dans le sport équestre, le respect du bien-être des équidés, qui est primordial et qui ne doit jamais être subordonné à des influences compétitives ou commerciales. Il est donc impératif que les chevaux soient protégés contre la surutilisation ou les abus.

Documents de référence :

- Site internet FFE : <https://www.ffe.com/le-cheval/bien-etre-animal>
- Site internet FEI : <https://inside.fei.org/fei/your-role/veterinarians/welfare>

2. Infrastructures

Les équidés doivent être entraînés et concourir sur des surfaces appropriées et sûres. Tous les sols sur lesquels les équidés marchent, s'entraînent ou concourent doivent être conçus et entretenus de manière à réduire les facteurs susceptibles de provoquer des blessures et donc, d'assurer l'intégrité physique des équidés.

Les écuries (box démontables ou fixes) doivent être sûres, hygiéniques (nettoyage complet entre 2 locations ou 2 équidés), confortables, bien ventilées et de taille suffisante pour le bien être des équidés. Des points d'eau doivent toujours être disponibles (douches et abreuvement).

Piste d'entraînement

Sécurisée et adaptée, notamment en termes de qualité de sols.

1 paddock par piste (60x20 minimum) dans la mesure du possible.

Piste de compétition

Taille : 60x20 mètres

Jury : minimum 3 cabines de juge, avec, en C, une cloche audible, un micro, et une liaison du président de l'épreuve avec le paddock, si possible.

Agrément : fleurs, arbustes...

Secrétariat - bureau des calculs

1 local spécifique (chauffé si besoin, au calme, suffisamment grand, pas trop loin des pistes)

1 tableau d'affichage de taille suffisante horaires, règlements des championnats et critères régionaux, chevaux au contrôle, résultats épreuves et championnats / critères, informations BEA, etc.



Commission Dressage

CHAMPIONNATS 2025

Version du 29/11/2024

Le système de calculs, choisi par l'organisateur, doit permettre :

- Une impression, pour chaque cavalier, du protocole calculé avec les notes, la moyenne et les points de pénalités par juge et la note finale en pourcentage avec 3 décimales,
- Le classement (provisoire et définitif) avec notes et classements par juge et notes moyennes et classement final.

Les résultats de chaque épreuve doivent être signés par le président de l'épreuve **avant affichage**. La publication numérique des résultats au fur et à mesure de l'épreuve n'a pas de valeur officielle.

3. Gestion du jury

Rappel du règlement Dressage FFE :

Dans les épreuves Poney et Club, il est recommandé pour un juge de ne pas juger plus de 40 concurrents par jour.

Aides aux organisateurs :

La commission de Dressage du COREN nomme les juges de niveau suffisant pour juger les épreuves. L'ensemble des frais de ces juges est pris en charge intégralement par l'organisateur.

Le COREN propose une aide financière d'un montant de 500€ pour la prise en charge de frais inhérents à l'organisation du Championnat.

Jury :

L'organisateur, en concertation avec le président de jury, prévoit trois juges minimum sur les épreuves support de Championnats.

Les repas pour l'ensemble du jury (juges, commissaire au paddock, secrétaires, commissaires aux calculs), tous les jours de concours mais aussi la veille du 1^{er} jour si nécessaire et le dernier jour au soir (si le départ est prévu le lendemain du concours), sont à la charge de l'organisateur. Restauration : si possible, un repas complet, dans un local confortablement aménagé.

Commissaires au paddock / Stewards

Pour compléter le jury, l'organisateur choisit un ou des commissaire(s) au paddock pour un bon déroulement du concours.

Une subvention de 200€ par concours est allouée par le COREN pour aider à la prise en charge du(des) commissaire(s) au paddock.

Les attributions du Commissaire au paddock sont :

- ◆ Assurer le bon déroulement de l'épreuve.
- ◆ Lutter contre toute forme de brutalité et de mauvais traitement envers les chevaux.



Commission Dressage

CHAMPIONNATS 2025

Version du 29/11/2024

- ◆ Veiller à la sécurité des concurrents et des chevaux.
- ◆ Gérer les terrains d'entraînement afin d'offrir aux concurrents les meilleures conditions.

- ◆ S'assurer des informations diverses réglementaires à l'affichage.
- ◆ Contrôler la tenue et le harnachement.
- ◆ Assurer, après concertation avec le jury, l'entrée en piste des concurrents dans l'ordre du programme ou dans l'ordre modifié en fonction des dérogations accordées ou des tranches horaires.
- ◆ Demander aux concurrents, avant chaque épreuve, de déclarer leurs poneys / chevaux partants.
- ◆ Veiller au bon comportement des concurrents et au respect des règlements en vigueur.
- ◆ Surveiller les abus dans l'entraînement des poneys / chevaux.
- ◆ Pratiquer le contrôle des documents d'accompagnement des poneys / chevaux sur demande du Président du jury.

Secrétaires et navettes

En nombre suffisant :

1 secrétaire par juge et par épreuve

1 navette sur toute la durée du concours (ramassage des protocoles de chaque juge après chaque cavalier et transmission au bureau des calculs).

4. Accès au concours et circulation sur le site

Un fléchage précis du lieu du concours doit être mis en place.

Un parking stabilisé doit être organisé pour le stationnement des poids lourds, vans et véhicules du public.

L'entrée est libre durant toute la durée du concours

Des moyens adaptés sont mis en œuvre afin d'assurer la sécurité du public (séparation / circulation du public et circulation des chevaux).

La circulation des équidés ne doit pas se faire à proximité immédiate des pistes pendant les épreuves.

5. Communication

La sonorisation doit être de qualité et audible sur l'ensemble du site (y compris au paddock).

Un speaker est recommandé pour l'annonce des résultats au fur et à mesure, et pour l'animation du concours en général.

Il est recommandé que le juge en C puisse avoir un micro pour faciliter la communication avec les cavaliers en piste, même en présence d'un speaker.

Musique d'ambiance souhaitée pendant toute la durée du concours.



Commission Dressage

CHAMPIONNATS 2025

Version du 29/11/2024

Le COREN, en relation avec l'organisateur, se charge de la communication auprès des médias régionaux avant et après la manifestation.

L'organisateur devra transmettre **le soir même de la fin du concours** les résultats de l'ensemble des championnats et critères, avec, obligatoirement des photos des classés lors de la remise des prix. Cela impérativement par mail à :

lou.chehu@hotmail.com

commission.dressage.normandie@gmail.com

Le programme du concours, en dehors des épreuves obligatoires, est à concevoir par l'organisateur puis à faire valider **obligatoirement** par la Commission de Dressage du COREN.

Epreuves obligatoires

Cf Art 3 du règlement

Autres épreuves

Outre les épreuves supports, d'autres reprises adaptées peuvent être proposées comme des reprises libres en musique.

7. Remise des prix des championnat

Outre la remise des prix des épreuves pour tous les cavaliers régionaux et hors région, qui reste à la charge de l'organisateur, une remise des prix spécifique au Championnat sera effectuée. Pour cette dernière, le COREN offre plaques, lots et cadeaux.

Les remises de prix s'effectuent de préférence à cheval, pour les 3 premiers, et à pied pour les classés 4 à 8. Les photos doivent être prises pour chaque podium et avec l'ensemble des classés. Les cavaliers sont appelés dans l'ordre inverse du classement.

8. Autres

Des boxes (en dur ou démontables) doivent être prévus pour tous les cavaliers qui en feraient la demande. Les tarifs doivent être raisonnables et figurer sur l'avant programme. Le remboursement des boxes en cas de forfait avant la clôture des engagements doit être la règle.



Commission Dressage

CHAMPIONNATS 2025

Version du 29/11/2024

Pour l'organisateur :

Nom, Prénom, Qualité :

Date et signature :